



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

OBJET : Admission en non-valeurs au titre de 2026

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 69/2026

Nomenclature : 7.1.3

Domaine : Finances

Le rapporteur : Madame Béatrice BERTHON

Le Rapporteur EXPOSE

La trésorerie de Vif informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables (et/ou introuvables malgré les recherches) ou pour d'autres motifs : poursuite sans effets, reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite etc....

VU le bordereau de situation (Liste n°7874120911) transmis par la trésorerie qui concerne des personnes physiques dont les créances sont éteintes pour autres motifs et dont le montant total des titres de recettes non recouverts s'élève à 2 366.26€.

CONSIDERANT que la créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier. L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur des sommes par les redevables.

Le Rapporteur PROPOSE d'approuver l'admission en non-valeur du bordereau de situation joint en annexe. Un mandat sera émis pour constater budgétairement le non recouvrement de ces titres de recettes sur les exercices antérieurs à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE le bordereau de situation de 2 366.26€ pour les créances irrécouvrables.

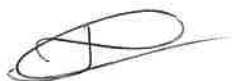
CHARGE l'ordonnateur d'émettre le mandat à l'article 6541.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Unanimité (29 POUR)

La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 28/09/2026

Date de retrait: 28/11/2026